

Gouvernement du Québec
Cabinet de la vice-première ministre,
ministre des Ressources naturelles et de la Faune,
ministre responsable du Plan Nord
et ministre responsable de la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 25 mai 2011

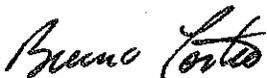
Madame Anik Montminy
Directrice
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

Le 18 avril dernier, le député de Mercier déposait à l'Assemblée nationale une pétition concernant l'exploration et l'exploitation pétrolières dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe, de la Baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine.

Conséquemment, vous trouverez ci-jointe la réponse de la Ministre à ladite pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Bruno Lortie
Directeur de cabinet

Cabinet de Québec
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau A-308
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 643-7295
Télécopieur : 418 643-4318
Courriel : ministre@mrnf.gouv.qc.ca
www.mrnf.gouv.qc.ca

Cabinet de Montréal
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 9.500
Montréal (Québec) H2Y 1W7
Téléphone : 514 864-7222
Télécopieur : 514 864-7695

**Réponse à la pétition déposée le 18 avril 2011
par le député de Mercier, monsieur Amir Khadir concernant
l'exploration et l'exploitation pétrolières dans les bassins de
l'estuaire et du nord-ouest du golfe, de la Baie des Chaleurs,
d'Anticosti et de Madeleine**

Cette pétition demande à l'Assemblée nationale d'exiger du gouvernement du Québec d'abandonner les projets d'exploration et d'exploitation pétrolières dans les bassins de l'estuaire et du nord-ouest du golfe, de la Baie des Chaleurs, d'Anticosti et de Madeleine.

Cette réponse ministérielle s'inscrit dans le débat entourant l'objectif du gouvernement de mettre en valeur les ressources pétrolières et gazières du Québec afin de renforcer la sécurité des approvisionnements et d'utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique. Toutefois, notre gouvernement est d'avis que la mise en valeur de nos ressources naturelles doit impérativement se faire en pleine adhésion aux principes du développement durable.

Dans cette perspective, avant d'entreprendre la mise en valeur de l'important potentiel pétrolier et gazier qui pourrait se trouver en milieu marin, il est nécessaire de se doter d'un encadrement environnemental adéquat. Nous pouvons rassurer les Québécois que toutes les précautions seront prises pour développer notre filière selon les règles de l'art. À cette fin, sur tout le territoire des bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la Baie des Chaleurs, le gouvernement a décidé de mener une *Étude environnementale stratégique* (ÉES).

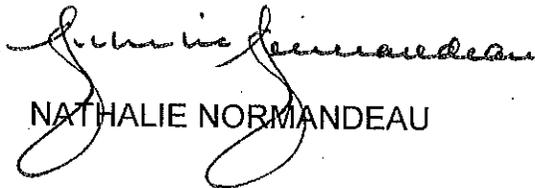
Le rapport final de cette ÉES sera déposé à l'automne 2012. Il est impératif que ce travail se poursuive comme prévu afin d'assurer la transparence et l'intégrité du processus qui revêt un caractère fondamental dans notre décision future sur l'opportunité de mettre en valeur nos ressources naturelles en milieu marin.

À cet égard, notre engagement ne peut être mis en doute puisqu'une démarche similaire a été réalisée pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le Bassin de l'estuaire maritime et du nord-ouest du Golfe du Saint-Laurent. Une *étude environnementale* a été lancée en juin 2009. Les travaux de cette ÉES ont confirmé que le territoire sous étude était peu propice à l'exploitation de nos ressources en hydrocarbure notamment en considération de la fragilité de l'écosystème et de la grande présence de

mammifères marins vivant en milieu fermé. Devant ce constat, notre gouvernement a annoncé publiquement, en juin 2010, notre décision de ne pas procéder à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures dans ce bassin qui fera l'objet d'un moratoire permanent. Cet engagement a mené à la présentation du projet de loi 18, *Loi limitant les activités pétrolières et gazières* qui fera l'objet de consultations particulières dans les prochains jours.

De plus, pour le territoire concerné par cette pétition, il est primordial de souligner que conformément à l'objectif de ne poser aucun préjudice irréparable à notre environnement, le gouvernement a décrété, en 1998, un moratoire temporaire sur l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbure. Ce moratoire sera en vigueur jusqu'à ce qu'un encadrement environnemental adéquat ait été mis en place, notamment à la suite de la réalisation de l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin qui est en cours présentement.

Notre gouvernement a toujours soutenu que les activités d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbure en milieu marin devaient être pour l'ensemble des Québécois, une source d'enrichissement collectif permettant de financer nos services publics et d'assurer notre indépendance énergétique, mais que ces dites activités ne peuvent se faire au détriment de notre environnement. Par ailleurs, nous sommes conscients que cette exploitation est une démarche complexe qui demande un maximum de précaution. Nous agissons de façon responsable et cohérente dans un souci de mettre en valeur nos ressources naturelles en respectant nos écosystèmes et notre population.



NATHALIE NORMANDEAU